

Communiqué de presse  
Paris, le 16 janvier 2019

\*\*\*\*\*

## CONFIRMATION ÉLIGIBILITÉ AU PEA-PME

Sur la base des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017, **MAKHEIA** confirme son éligibilité (\*) au PEA-PME pour 2018 :2019 conformément au décret d'application n° 2014-283 du 4 mars 2014 relatif au plan d'épargne en actions (PEA) et au plan d'épargne en actions destiné au financement des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire (PEA-PME).

En conséquence, les actions de la société **MAKHEIA** peuvent être intégrées au sein des comptes PEA-PME.

*(\*) Les sociétés sont éligibles si d'une part leur effectif est inférieur à 5 000 personnes, et si d'autre part leur chiffre d'affaires annuel est inférieur à 1 500 millions d'euros, ou leur total de bilan ne dépasse pas 2 000 millions d'euros.*

ISIN FRO000072993 - ALMAK - REUTERS : ALMAK.PA - BLOOMBERG : ALMAK:FP

**ALMAK**

Pour toute information :

**MAKHEIA GROUP** : Isabelle Moneyron : [imoneyron@makheia.com](mailto:imoneyron@makheia.com)

Les informations financières de **MAKHEIA GROUP** sont accessibles sur : <http://www.makheia.com/finances/>